



Litige suite à la vente d'un véhicule entre particuliers

Par **LCZ95**, le **12/01/2012** à **10:31**

Bonjour,

Il y a un peu plus d'un an, j'ai vendu mon véhicule personnel à un acheteur par l'intermédiaire d'un site de petites annonces.

Ce véhicule a toujours été entretenu régulièrement par mon concessionnaire chez qui je l'ai acheté neuf. Il s'agit de mon second véhicule de cette marque (Opel Zafira).

J'ai donc vendu ce véhicule, accompagné de son carnet d'entretien et de toutes les factures correspondantes (dont j'ai gardé une copie).

En me basant sur la technologie de mon premier véhicule de cette marque, et en l'absence de toute information sur la nécessité de remplacer la courroie de distribution par mon garagiste, j'ai informé (par erreur) mon acheteur, que ce véhicule possédait une chaîne de distribution, et que par conséquent il n'y avait pas de travaux à prévoir.

Hors aujourd'hui, il apparaît que ce modèle possède bel et bien une courroie, et que celle-ci aurait dû être remplacée à 150 000 km, ce qui se trouve être précisément le kilométrage auquel j'ai cédé mon véhicule.

L'acheteur me recontacte donc plus d'un an après en me réclamant d'effectuer ces travaux (entre temps, il a parcouru 20 000 km, et la courroie n'a pas cassé).

Je lui ai expliqué que je n'étais pas au courant de cette spécificité, et qu'en l'absence d'information par mon garagiste je n'avais pas connaissance de cette opération à effectuer. Je lui ai également précisé lui avoir vendu mon véhicule en toute bonne foi, et sans rien lui cacher puisqu'il a en sa possession tous les documents d'entretien qui en attestent.

J'ai entretemps pris contact avec mon garagiste, lui demandant des explications, et j'attends son rappel ... Le montant de l'opération est d'env. 650 €.

Quelle part de responsabilité est-ce que je porte dans cette affaire, dois-je seul supporter ces

travaux un an après avoir cédé mon véhicule ?
Merci de votre aide,
Laurent.